

1 – Consultation préparatoire au congrès

Le congrès a été précédé d'un vote par correspondance pour le renouvellement par moitié du bureau national, ce vote était accompagné d'une consultation anonyme sur trois points de fonctionnement du SNAC.

Le dépouillement a été effectué le 30/09 (J. Amaro, A. Bellido, M. Chalabi, N. le Meur, F. Maguet)

- 107 enveloppes reçues,
- 91 bulletins valides (les enveloppes ne présentant pas de nom d'expéditeur ont été annulées pour les votes mais réintégrées pour le questionnaire)

Vote sur le renouvellement de la moitié du bureau national

Une seule liste était présentée :
 Oui : 91, unanimité

La consultation concernait :

1.1 – Fonctionnement du SNAC

Qu'est ce qui, selon toi, pourrait/devrait être amélioré dans le fonctionnement du SNAC ?

Une grosse moitié des suggestions et des demandes concernent la communication et l'information (amélioration du site internet, mise en place d'outils participatifs, bulletin d'information, permanence téléphonique, etc.), d'autres concernent la formation, le matériel (de manifs notamment) ou des points de trésorerie.

Sur le fond, il est demandé d'être plus précis dans nos doctrines, notamment de mieux souligner ce qui nous différencie de la CGT et de Sud.

Il est aussi demandé de mieux mettre en valeur la distinction entre adhérents et non adhérents.

1.2 – Vote sur le nom du syndicat

Penses-tu que le SNAC-FSU devrait pouvoir adopter l'appellation « FSU-Culture » comme nom d'usage dans certaines situations (les élections, par exemple) ?

Oui : 72
 Non : 5
 Abst : 13
 Nul : 1

1.3 – Mandats du SNAC

L'ensemble des mandats et des sujets en débat sont exposés dans le rapport moral ci-joint. Quels sont ceux qui te semblent prioritaires ? Quels sont ceux que tu voudrais voir apparaître ?

Les thèmes qui reviennent le plus souvent concernaient :



- **La fonction publique, le service public** (Casse de l'Etat et mise en cause de ses principes - Sortie de la RGPP et autres réductions d'emplois publics - Réforme territoriale de l'Etat - Le statut, le contrat, les précarités - Opposition à l'externalisation des missions et des emplois publics ...)

- **Le syndicalisme** (Le discrédit du fait syndical - Comment remobiliser les agents, trouver de nouveaux moyens d'action - Notre pratique syndicale : listes et plateforme intersyndicales, compatibilité et opportunité - Ouverture du SNAC au champ de la territoriale et du secteur privé qui doit être débattu à nouveau ...)

- **La politique culturelle** (Les grands enjeux du MCC - Recherche : programmation, sujets prioritaires, moyens humains et budgétaires - Construire un discours sur la culture, la république et les identités - Limitation d'autonomie des EPA, reprise du contrôle MCC - Marchandisation de la culture - Gratuité d'accès aux établissements culturels ...)

- **Les carrières et les rémunérations** (Réduction des inégalités de traitement entre hauts et bas salaires au MCC - Le pouvoir d'achat - Concours annuels et non pluri-annuels - refus du PPCR ...)

- **Les métiers, les conditions de travail** (Fonctions support et cœurs de métier - Fusions de corps, mobilité - le management - santé et handicap - Impact des NTIC sur les salariés du MCC ...)

Ces thématiques ont largement contribué aux travaux du congrès et vont continuer à orienter les discussions au sein du SNAC dans les années qui viennent.

Nous remercions chaleureusement tous ceux qui ont répondu à cette consultation.

2 - Commission aux comptes

Le même jour (30 septembre 2015), la commission aux comptes a tenu sa réunion statutaire de préparation du congrès (Céline Alcazar, Laurent Duval, Robert Poupard).

Elle a rendu un procès-verbal indiquant que sur les exercices contrôlés (2013 et 2014), « La commission a examiné la tenue des comptes ainsi que l'attribution des dépenses. Des contrôles croisés ont été effectués sur toutes natures de dépenses (honoraires, nuitées, déplacements...) tous montants confondus en utilisant

les documents présentés aux membres de la commission. Les membres de la commission n'ont relevé aucune anomalie, chaque dépense contrôlée ayant un élément justificatif ».

Le congrès a travaillé du lundi 5 octobre au soir au jeudi 8 après-midi

Le nombre de mandats de vote constaté (présents + procurations) était de 46.

Le quorum étant de 29, l'ensemble des décisions du congrès sont valides.

4 - Organisation du syndicat

Résultat du vote, quitus

Le rapport financier a été présenté par le trésorier, la commission aux comptes a rendu compte de ses travaux

Le rapport moral a été présenté par le secrétaire général.

Le congrès a voté à l'unanimité le quitus sur le rapport financier et le rapport moral.

Bureau national

Le congrès a pris acte de la nouvelle composition du bureau national

Nom	Affectation	fin mandat
Bailla Aïssou	DRAC RA	2021
José Amaro	Opéra Bastille	2018
Philippe Brunet	DRAC Centre	2018
Maryannick Chalabi	Inventaire RA, retraitée	2021
Corinne Charamond	INRAP	2018
Laetitia Godfrin	ANOM	2018
Jean-Pierre Jollivet	DRAC Auvergne	2021
Nelly Le Meur	DRAC PdL	2021
Frédéric Maguet	SG	2018
André Sacristin	Musée du Louvre	2021
Sylvie Serre	INRAP	2018
Michel Taphanel	Musée de Saint Germain	2021
François Vohl	CNC	2018
Marina Zveguinzoff	MUCEM	2021

Secrétariat général

Le BN s'est réuni pour élire en son sein le secrétariat.

François Vohl a fait part de son souhait de quitter ses fonctions de trésorier à partir de janvier

2016. Il accepte de continuer de s'occuper de la trésorerie jusqu'à fin décembre et propose de former plusieurs membres du BN de manière à garantir une relève.

Dans cet esprit, le principe a été adopté d'élire, à titre provisoire, quatre trésoriers adjoints.

D'autre part, il a été discuté et acté le principe d'assurer un support technique (sans délégation de signature) à la permanence nationale, sous la responsabilité du trésorier et du (des) trésorier(s) adjoint(s) (Marie-Hélène Thiault)

Composition du secrétariat général :

Secrétaire général : **Frédéric Maguet**

Secrétaires généraux adjoints : **Corinne Charamond, Philippe Brunet**

Trésorier : **François Vohl**

Trésoriers adjoints : **Laetitia Godfrin, André Sacristin, Michel Taphanel, Marina Zveguinzoff**

Commission aux comptes

Titulaires : **Patrice Cambra, Laurent Duval, Claudine Loisel**

Suppléante : **Sophie Nourissat**

Oui : **39**

Abst : **1**

Commission de conflits

Titulaires : **Maryannick Chalabi, Corinne Charamond, Benoît Ode**

Suppléants : **Jean-Jacques Greuin, Robert Poupard**

Oui : **39**

Abst : **1**

5 – Statuts

Il est proposé de modifier l'article 1 de nos statuts de manière à pouvoir utiliser « FSU Culture » comme nom d'usage.

L'ancienne formulation :

Un syndicat national est constitué entre les personnels des services culturels de l'Etat, des collectivités territoriales, et les personnels permanents ou intermittents des métiers culturels artistiques et techniques relevant du droit privé. Il prend le nom de Syndicat national des

Affaires culturelles (S.N.A.C.). Il adhère à la Fédération Syndicale Unitaire et se conforme à ses statuts.

Est remplacée par la formulation suivante :
Un syndicat national est constitué entre les personnels des services culturels de l'Etat, des collectivités territoriales, et les personnels permanents ou intermittents des métiers culturels artistiques et techniques relevant du droit privé. Il adhère à la Fédération Syndicale Unitaire et se conforme à ses statuts. Il prend le nom de « Syndicat national des Affaires Culturelles » (SNAC) et le nom d'usage de « FSU-Culture ».

Oui : **29**

Non : **9**

Abst : **9**

6 – Mandats

- Les précarités [précision d'un mandat voté à Parent]

- Aucune forme de précarité n'est tolérable au sein du service public. Le SNAC-FSU dénonce le recours à l'emploi précaire comme variable d'ajustement au problème de gestion financière, pratique particulièrement développée dans le cadre des établissements publics du ministère de la culture.

- Le SNAC-FSU exige l'arrêt du recrutement systématique et répété de vacataires ou de contractuels sur des postes de titulaires non pourvus et l'arrêt du recours abusif aux occasionnels.

- Pour les contractuels, le SNAC-FSU revendique des recrutements internes avec reconnaissance de l'ancienneté et des acquis de l'expérience.

- Pour les saisonniers et occasionnels sur contrats non renouvelables, il revendique la



priorité de réemploi.

Il milite pour la reconnaissance salariale des contraintes du travail les week-ends, les soirées et des faibles quotités horaires quotidiennes.

- Le SNAC-FSU s'oppose à l'utilisation de contrats sans quotité horaire minimum et rémunérés à la vacation, de type « contrats zéro heure ».

Oui : **36**, unanimité

- Le statut, le contrat [précision d'un mandat voté à Parent]

- Le SNAC-FSU réaffirme sa position fondamentale : à missions publiques, emplois publics ; à emplois publics, emplois statutaires.

- Le SNAC-FSU est opposé à toute transformation de l'emploi statutaire en emploi contractuel.

- Le SNAC-FSU réclame la transformation des contrats en emplois statutaires dans tout le périmètre du service public culturel relevant du droit public via un système d'intégration respectant l'équité avec les agents déjà titulaires et prenant en compte l'ancienneté.

- Signataire de l'accord « relatif aux modalités de recrutement et de gestion des agents contractuels au sein des services et établissements publics administratifs relevant du ministère chargé de la culture, le SNAC-FSU veillera à sa stricte application excluant toute dérogation.

- Le SNAC-FSU exige l'ouverture de postes par voie de concours en nombre suffisant pour pourvoir aux postes nécessaires aux missions de service public et l'arrêt du recours aux contractuels sur des emplois pouvant être occupés par des titulaires.

- Le SNAC-FSU exige l'arrêt des dérogations pour les établissements publics relevant du décret-liste ou sur des dispositions législatives.

- Le SNAC-FSU revendique la création de nouveaux corps correspondant à l'évolution des métiers et des missions du champ culturel.

Oui : **36**, unanimité

- Réforme territoriale, réforme territoriale de l'Etat

Face au contexte de la RéATE (Réforme de l'Administration Territoriale de l'État) menée au pas de charge par le gouvernement dans la continuité de la RGPP et de la MAP, il n'échappe à personne que cette orientation néo-libérale est porteuse de reculs sociaux et sociétaux importants.

- Le SNAC-FSU exige le retrait du champ culturel de la loi MAPTAM et l'arrêt du désengagement de l'État.

- Le SNAC-FSU exige le maintien de toutes les compétences du MCC à l'échelon déconcentré (DRAC-STAP) par la consolidation de ses missions, moyens humains et budgétaires au plus près des usagers.

- Le SNAC-FSU n'admet aucun démantèlement des équipes en région ou en département. Il s'oppose à toute mobilité forcée, qu'elle soit géographique ou fonctionnelle.

- Le SNAC-FSU exige le maintien d'une gestion RH ministérielle centralisée et des CAP de corps au niveau national.

- Le SNAC-FSU exige l'arrêt des externalisations et des mutualisations des fonctions administratives et techniques (dites « support »).

- Le SNAC-FSU exige le renforcement des moyens financiers et humains de tous les services et établissements déconcentrés du MCC pour le maintien des missions, l'égalité d'accès à la culture, la diffusion culturelle sans discrimination de territoires et garantissant la liberté d'expression et de création.

Oui : **46**, unanimité

- Le SNAC-FSU réaffirme que de nouvelles répartition des rôles entre acteurs du service public culturel dans le cadre de compétences dite partagées des collectivités territoriales ne



doivent pas se faire aux dépens du rôle égalitaire de l'État au service des usagers

Oui : 41

Non : 1

Abst : 4

- Le SNAC-FSU dénonce la casse de l'emploi statutaire effectuée dans le cadre de la réforme territoriale

Oui : 35

Abst : 11

- Sortie de la RGPP et des politiques régressives

- La politique néolibérale des gouvernements Sarkozy/Fillon et Hollande/Valls a amené des conséquences dramatiques pour le service public culturel et pour le ministère de la culture en particulier. Le SNAC-FSU exige que, au-delà de l'annonce purement formelle de l'arrêt de la RGPP, des mesures concrètes soient prises pour en neutraliser les effets les plus destructeurs ; notamment :

- fin de la Direction générale des patrimoines qui est une entité ingérable et retour à des directions sectorielles autonomes pour : les Archives, les Musées, le Patrimoine (archéologie, inventaire, architecture)

- arrêt des suppressions de postes et recréation des emplois nécessaires à l'exécution des missions après une réévaluation contradictoire (administration vs. organisations syndicales) des postes nécessaires

- arrêt des réglementations réduisant le champ de compétences des services de l'Etat

- fin de toute externalisation dans la filière « accueil-surveillance-magasinage » et dans toutes les filières techniques, administratives et scientifiques dans lesquelles on assiste à un assèchement des recrutements

- retour d'emplois de statut public dans l'ensemble des services du MCC.

- arrêt des partenariats public-privé et dénonciation des contrats existants.

- arrêt des déstructurations incessantes sous le prétexte de réorganisations qui épuisent les personnels

Oui : 46, unanimité

- Evaluation,

- Pour le SNAC-FSU, l'évaluation, présentée comme une procédure permettant de reconnaî-

tre le travail des agents, est en réalité un dispositif de sélection et de dressage qui n'a rien à voir avec le travail réel. Compte tenu des dangers que fait peser l'évaluation sur les collectifs de travail et sur la santé des agents à cause notamment de la mise en compétition qu'elle engendre, le SNAC-FSU lutte pour l'abandon de ce dispositif et mettra tout en œuvre pour permettre aux agents d'en comprendre la nature et de le refuser.

Oui : 49, unanimité

- Rémunération au mérite

- Le SNAC-FSU s'oppose aux politiques « managériales » et notamment à la rémunération au mérite qui tend à dissoudre toute notion d'équipe et de projet collectif au profit de la compétition individuelle, et qui confond mérite et soumission.

Oui : 49, unanimité

- Promotions

- Le SNAC-FSU revendique une réduction du nombre de grades dans tous les corps et l'organisation de progressions de carrière réduisant les à-coups et donnant moins de prise à l'arbitraire.

- D'autre part, le SNAC-FSU réclame l'arrêt des blocages dans les passages d'un corps à l'autre. Il considère que tout agent qui n'a pas été recruté dans un corps sommital doit bénéficier d'un déroulé de carrière à deux corps au minimum.

Oui : 49, unanimité

- Services centraux

- Le SNAC-FSU s'oppose à la délocalisation des services centraux du MCC hors de Paris

Oui : 46, unanimité

- 7/7 - Ne pas ouvrir plus mais ouvrir mieux

- Le SNAC-FSU rappelle que la fermeture hebdomadaire des musées au public répond à des

contraintes techniques impératives, tant en ce qui concerne les collections (déplacements, accrochages...) que les bâtiments et les équipements (nettoyage, maintenance, re-lampage, etc.). Il considère également qu'une ouverture 7 jours sur 7 met en péril les missions scientifiques liées aux collections.

- Le SNAC-FSU considère que la politique des établissements doit tendre à l'ouverture de la totalité de leurs espaces d'exposition 6 jours sur 7 et non à une ouverture partielle 7 jours sur 7.

Oui : 46, unanimité

- 7/7 - « Publics empêchés »

- Le SNAC-FSU dénonce l'instrumentalisation du dispositif « Vivre ensemble » consacré à l'accès aux sites culturels pour les publics dits « empêchés ». Ce dispositif est géré en souplesse par les acteurs de terrain. Il permet d'ores et déjà d'accéder à des sites culturels les jours de fermeture.

- Le SNAC-FSU considère que la position du MCC est ambiguë car, mettant en avant ce dispositif, elle tend à ancrer dans les esprits la possibilité d'ouvrir des établissements culturels 7 jours sur 7, préparant ainsi le terrain aux offres des circuits « culturels » des tours opérateurs nationaux et internationaux.

Oui : 43

Abst : 3

- Santé et traitement du handicap

- Le SNAC-FSU exige, en premier lieu, une véritable prévention primaire pour tous les postes relevant du ministère pour que le travail n'altère pas la santé des agents.

- Le SNAC-FSU réfute la gestion actuelle du ministère et de ses établissements.

Le ministère se contente d'un recensement des agents en situation de handicap et d'une politique de recrutement de personnes en situation de handicap ce qui lui permet de réaliser des millions d'euros d'économies (cotisation au FI-PHFP). Mais ce ministère et ses établissements publics ne s'occupent pas des agents déjà en place qui sont dans la même situation.

Le ministère et ses établissements se contentent d'une gestion des situations au cas par cas. L'application restreinte qui peut être faite par le ministère et ses établissements de la réglementation en matière de reclassement se

solde dans de trop nombreux cas par des licenciements pour inaptitude physique.

- Aussi, pour les situations individuelles qui le nécessitent, le SNAC-FSU exige tout d'abord que le ministère et tous ses établissements publics maintiennent les agents dans leur poste en effectuant tous les aménagements nécessaires

- Devant l'ampleur des problèmes, le SNAC-FSU exige que le ministère et ses établissements publics aient une véritable politique humaine de reclassement, ce qui nécessite notamment une identification des métiers à risques. - Le SNAC-FSU exige aussi que le ministère et les directions des EP prévoient et réservent des postes pour permettre aux agents d'accéder à une deuxième carrière lorsque, et seulement lorsque, le maintien dans leur poste n'est pas possible.

- Le SNAC-FSU revendique l'interdiction absolue de licenciement pour inaptitude physique de tout agent, titulaire ou contractuel, relevant du ministère de la culture ou de ses établissements.

- Le SNAC-FSU sera attentif à l'accompagnement de toutes les situations individuelles.

Oui : 46, unanimité

- Souffrance au travail

Force est de constater une accélération accrue de la dégradation des conditions de travail au ministère et dans ses établissements publics.

La conséquence directe de cette dégradation est l'accroissement inquiétant de la souffrance des agents, quelque soit la forme qu'elle prend (stress, burn-out, bore-out, addictions, TMS, accidents cardio-vasculaire)

Le SNAC-FSU considère que le mal-être, la souffrance dans et au travail n'est pas un phénomène isolé mais concerne tout le collectif du travail quel que soit le corps de métiers et que nous soyons contractuels ou titulaires.

Ce n'est pas un hasard si les enquêtes sur les souffrances et conditions de travail se multiplient au sein du MCC depuis 2010.

Sollicitées voir exigées par les personnels et leurs représentants, elles font suite dans de nombreux cas à des tentatives de suicide, des suicides, des signalements de danger grave et imminent ou des actes de harcèlement, oblitérant les cas de souffrances au quotidien.

La mise en place de ces enquêtes est souvent longue et fastidieuse, au détriment des gens

qui souffrent, comme si les administrations souhaiteraient une « usure du temps » pour qu'elles n'aient pas lieu. Lorsqu'elles débutent enfin, nous constatons que, là encore, leur durée peut varier d'un à deux ans avant d'obtenir les premiers bilans. Cette lenteur n'est pas admissible car pendant ce temps, les agents continuent à souffrir.

Par ailleurs, lorsque les solutions tardent trop ou sont inappropriées, la situation ne peut que se figer entraînant une souffrance démultipliée !

Ces enquêtes, réalisées par différents organismes (inspection générale, entreprises de conseils/consultants, médecin de prévention...), utilisent des méthodologies très variées voire disparates, les résultats deviennent ainsi difficiles à analyser dans leur ensemble pour évaluer la santé de l'intégralité des agents du MCC mais aussi pour les agents d'un même établissement public.

On peut s'interroger sur cette politique « hétéroclite » : s'agit-il d'une volonté délibérée d'empêcher ou de cacher le réel état des souffrances des agents au MCC, tout secteur confondu ? Ou s'agit-il, sous couvert de dialogue social, de lancer des enquêtes pour avoir « la paix » ?

- Le SNAC-FSU réfute cette manipulation et demande un vrai état des lieux.
- Le SNAC-FSU est et sera toujours attentif aux conditions de travail et aux souffrances qu'elles engendrent et luttera toujours pour qu'elles n'arrivent plus.
- Le SNAC-FSU exige et luttera pour obtenir sans atermoiements des moyens et des organisations du travail meilleurs qui seuls peuvent réduire véritablement la souffrance au travail.

Oui : 46, unanimité

- Gestion prévisionnelle des emplois

- Le SNAC-FSU revendique la mise en place d'une réelle gestion prévisionnelle des emplois : recrutement, formation, attention portée au déroulement de carrière des agents, clarification des règles en matière d'avancement et de mobilité, pour tous les salariés travaillant dans la sphère ministérielle

Oui : 34
Abst : 12

